

ANNEXE

Déclaration en faveur d'un nouveau règlement sur les systèmes alimentaires durables « Pour une politique alimentaire européenne volontariste, libérons la commande publique, remettons à l'agenda le règlement européen pour les systèmes alimentaires durables »

En janvier 2024, plusieurs réseaux et acteurs européens se sont associés en vue d'élaborer une proposition transpartisane visant à moderniser le droit européen de la commande publique en matière d'alimentation : France urbaine, Agores, le centre Lascaux sur les Transitions, les villes de Bruxelles et de Mouans Sartoux, Eating City, la cellule MangerDemain (région wallonne).

Ces acteurs représentant juristes, élus locaux, techniciens de la restauration collective appuient leur argumentation sur des constats simples et largement documentés

Le système alimentaire et agricole est vulnérable partout en Europe, une proportion massive d'exploitants partira à la retraite dans les années à venir ; les chocs sanitaires, géopolitiques et climatiques ont montré la fragilité de nos chaînes logistiques et mis l'accent sur l'importance de stratégies collectives d'adaptation au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité ;

La reterritorialisation de nos systèmes alimentaires est une réponse en vue d'accroître notre résilience environnementale et géopolitique et la planification dans l'usage de ressources rares, notamment la biomasse et l'eau, nécessite la prise en compte de la diversité des configurations territoriales, **aussi une approche infranationale est-elle indispensable,**

De ce fait l'intervention des collectivités locales et de leurs groupements compétents en matière de restauration collective et d'aménagement du territoire est un maillon clé **notamment via la commande publique,**

Pourtant, alors qu'il est légal en droit européen de mettre en place une communauté d'énergie renouvelable sur un territoire pour penser une stratégie d'approvisionnement locale, des pratiques similaires ne sont pas autorisées dans le domaine de la restauration collective publique pour réinscrire l'achat public dans une véritable stratégie alimentaire de territoire.

La réponse apportée réside exclusivement dans la multiplication de critères, spécifications, allotissements. Elle alourdit les procédures et reste insatisfaisante : à Dijon, un marché public de 500 lignes, à Rennes un marché complexe et innovant exige une technicité forte, à Bruxelles, un unique grossiste est en mesure de répondre proposant des pommes de Nouvelle Zélande, offre qui, en dépit de la distance géographique, peut être qualifiée de « circuit court » au vu du nombre d'intermédiaires entre le producteur et l'acheteur... Les collectivités ont déployé des solutions inventives partout en Europe. Au vu de l'urgence, ces initiatives favorables à la structuration des filières sur chaque territoire doivent être soutenues. Il est toutefois nécessaire d'aller plus loin.

Par cette déclaration, nous soutenons les propositions suivantes :

- **Les marchés relatifs à l'alimentation doivent répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et de résilience des territoires et soutenir ainsi la résilience agricole globale de l'Union européenne ;**
- **Les acheteurs publics doivent être libres du choix de la procédure pour 50% du volume d'achats annuels dès lors qu'ils s'appuient sur un diagnostic partenarial établissant les besoins du territoire** (restauration de la biodiversité, préservation des sols et de l'eau, réimplantation de filières nécessaires à la diversification des cultures sur le territoire, sécurité des approvisionnements, rémunération des services écosystémiques rendus...)
- **Ces différents enjeux doivent être inscrits dans le règlement européen sur les systèmes alimentaires durables dont nous souhaitons la mise à l'agenda prochaine.**

Au travers de cette déclaration nous soulignons :

- Que l'accès de tous à une alimentation durable et équilibrée peut constituer un objectif fédérateur pour l'Union européenne, favorisant une "union sans cesse plus étroite entre les peuples"
- que nous ne défendons pas le local pour le local, mais la contribution de l'alimentation à une stratégie de résilience territoriale globale au bénéfice de tous les citoyens d'Europe et de tous les producteurs,
- que notre proposition est conforme aux principes fondamentaux du marché intérieur tels qu'éclairés par la jurisprudence, notamment : la notion d'offre « économiquement » la plus avantageuse, les principes de transparence et de publicité des procédures et le principe de non-discrimination.

Fait à Dole, le 05 mars 2024,

La Présidente, Nathalie JEANNET

